

Loi anti-inflation

augmentations du taux de base dans la Fonction publique fédérale depuis 1968 figurent au dernier rang sur la liste, cela ne nous a pas empêchés de respecter les lignes directrices de la Commission de lutte contre l'inflation, ce que d'autres n'ont apparemment pas pu faire. Et quoiqu'on me dise que le programme de lutte contre l'inflation n'a pas encore eu un effet appréciable sur le nombre de grèves dans la Fonction publique fédérale, je me réjouis du renversement radical de la situation dans ce domaine.

● (1540)

En 1974, la Fonction publique fédérale a connu une grève qui a touché 17,300 employés. L'année suivante, en 1975, il y a eu douze grèves, tantôt légales tantôt illégales, qui ont touché 43,400 employés. Et en 1976, l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de statistiques, il y a eu six grèves qui ont touché 9,000 employés. Durant cette même période de trois ans, le nombre de travailleurs qui ont participé à des grèves dans tous les secteurs partout au Canada a pratiquement triplé et atteint en 1976 un total de presque 1.6 million de personnes.

Bien que les statistiques que je viens de citer démontrent l'efficacité du programme de la CLI, les députés peuvent se poser des questions sur ses effets au niveau du simple employé. En a-t-il souffert? A-t-il perdu une partie de son pouvoir d'achat? Monsieur l'Orateur, les travailleurs de notre pays ont enregistré une augmentation annuelle réelle en taux de rémunération qui, pour certains, a été plus élevée qu'au cours des années précédentes. Le fonctionnaire fédéral a obtenu une augmentation réelle de 4.9 p. 100, le gain réel le plus élevé pour lui depuis 1971, tandis que dans le secteur manufacturier les gains horaires moyens ont connu une augmentation réelle de 6.7 p. 100, bien au-dessus du gain réel enregistré pour chacune des cinq années précédentes.

Ce n'est donc pas un mauvais bilan. Ce que cela m'indique, c'est que même avec le programme de restrictions, même en dépit des indicateurs, il a été possible d'accorder une augmentation significative du pouvoir d'achat réel à la fois des fonctionnaires et des travailleurs de l'industrie privée.

En ce qui concerne la période de déconstruc-tion, le gouvernemen-t a déjà déclaré qu'il croit que le processus et le calendrier de suppression des mesures de contrôle devraient être les mêmes dans les secteurs public et privé. Nous rejetons la recommandation émanant de certaines groupes, suivant laquelle des contrôles arbitraires devraient continuer de s'appliquer aux fonctionnaires après qu'il aurait été supprimés dans le secteur privé. Nous pensons que cela serait injuste et impraticable. Néanmoins, nous estimons que des améliorations doivent être apportées au niveau du système de rémunération dans la Fonction publique.

Ce dont nous parlons actuellement, et dont nous avons commencé à discuter avec les syndicats de la Fonction publique, est l'idée que dans la recherche du principe de comparabilité moyenne avec le secteur privé, les négociations collectives dans la Fonction publique devraient tenir compte de l'ensemble des facteurs de rémunération. En d'autres termes, nous devons faire entrer en ligne de compte la valeur du traitement, des avantages sociaux ainsi que des conditions de travail comme faisant partie intégrante de la rémunération. En d'autres termes, nous devons tenir compte non seulement du traitement versé, mais aussi des avantages sociaux et des conditions

de travail particulières lorsqu'on procède à l'évaluation de la rémunération globale. Comme nous avons fait preuve d'initiative dans ce domaine, nous sommes en train de consulter les provinces et nous espérons qu'elles aussi s'efforceront de négocier selon une base de comparaison moyenne avec le secteur privé en tenant compte de l'ensemble de la rétribution.

La mise en application de ces politiques exige de meilleures méthodes et des données plus détaillées de même que l'établissement d'une consultation permanente avec les agents négociateurs, le bureau de recherche sur la rémunération et d'autres organismes. Le Conseil du Trésor est actuellement en train de mettre au point des plans de travail détaillés qui comprennent notamment des dispositions touchant la consultation de toutes les parties intéressées; j'espère que ces consultations qui auront lieu dans le contexte du Livre vert, aideront à clarifier les moyens à prendre pour atteindre nos objectifs touchant la rétribution.

Je remarque que l'autre jour, le journaliste Maurice Western, a écrit dans le *Free Press* de Winnipeg que les programmes de contrôles sont largement appuyés et que c'est la perspective du déconstruc-tion qui suscite des craintes. A ce propos, monsieur l'Orateur, j'ai donné un aperçu général il y a quelques minutes de la façon dont le Conseil du Trésor a l'intention de procéder à l'égard de la Fonction publique. Le Livre vert établit les méthodes que nous pourrions utiliser dans une perspective plus générale. Je suppose qu'en fin de compte, le mot clé est la collaboration. Je ne pense pas qu'aucun secteur puisse y arriver seul. Je crois également que s'il y a collaboration, rien ne justifie les craintes exprimées.

Je voudrais ajouter que je suis rassuré par différents commentaires portés à mon attention, comme la déclaration qu'a faite cette semaine l'Association canadienne du gaz qui tenait une réunion à Jasper et qui remet en question certaines des sombres perspectives exposées au cours de ce débat par des députés d'en face. Au cours de la réunion, le président du Conference Board of Canada aurait dit:

On voit maintenant apparaître une nouvelle attitude au Canada, et le pessimisme des quelques dernières années est en train de se dissiper.

J'ai trouvé qu'il était également encourageant d'entendre au cours de la même réunion M. Stevens, qui vient d'être nommé président de l'Association des manufacturiers canadiens déclarer:

Il semble que le Canada prend les bonnes décisions économiques et politiques et qu'il passera au travers de cette période d'adaptation pour en ressortir encore plus fort comme pays.

Ainsi donc, malgré tout l'emphase et la grandiloquence de ce débat, on appuie les politiques du gouvernement et je pense qu'on le fait beaucoup plus que certains critiques que l'on a entendus au cours des quelques derniers jours, veulent bien l'admettre.

M. Stanfield: Le ministre me permet-il de poser une question? Je ne pense pas que son temps de parole soit terminé. Il nous a dit que le pouvoir d'achat réel des fonctionnaires avait enregistré un gain net de 5 p. 100 en moyenne. Le ministre des Finances (M. Macdonald) a également dit hier soir que la situation des travailleurs du pays s'était améliorée, et il a cité un chiffre semblable. J'aimerais demander au ministre d'où vient cette amélioration, comment elle a pu être absorbée par l'économie alors que la hausse de productivité par habitant était nettement inférieure?